

Choix pour la deuxième année : mode d'emploi

Chaque année en mai, je demande aux élèves d'indiquer quelles sont leurs intentions de choix pour l'année scolaire suivante. Cette pratique permet de préparer l'organisation et la rentrée de cette nouvelle année scolaire. Il s'agit d'une indication de choix, faite en mai : le choix définitif a lieu à la rentrée de septembre.

Habituellement, les explications et le remplissage du document se font en classe. Vu les circonstances très particulières de cette fin d'année scolaire et l'incertitude quant à la date de retour à l'école, nous procédons d'une autre manière :

- l'information est donnée par ce document ;
- un fichier sera disponible sur tous les supports électroniques utilisés par l'école (site internet, page Facebook, Its Learning) et devra être rempli pour le 15 mai 2020. Il y a une rubrique à compléter (nom, prénom), des rubriques avec des choix (vous supprimez tout ce qui n'est pas correct ou vous coloriez votre choix) ;
- vous pouvez consulter la grille des cours sur les supports électroniques mentionnés ci-dessus, en particulier sur le nouveau site internet de l'école ;
- le fichier, une fois enregistré sur votre machine (ex de nom pour le fichier : choix 2-nom et prénom), sera envoyé à l'adresse :

horaire.di@hotmail.com

Si vous avez un problème d'envoi, vous pouvez aussi communiquer les informations par téléphone à l'école (071/414298) ou déposer le document imprimé dans la boîte aux lettres (si ce type de déplacement est permis). Communiquez cette information à vos condisciples !

Les choix pour la deuxième :

- Premier point important : les études dans le premier degré doivent être faites dans la même école. Il ne peut donc pas y avoir de changement d'école entre la première et la deuxième communes. Il y a quelques exceptions (ex : déménagement), mais il faut dans ce cas obtenir une autorisation de changement d'école auprès du chef d'établissement avant une éventuelle inscription dans la nouvelle école.
- Les choix concernent le cours philosophique et les activités complémentaires.
- Pour un changement éventuel de cours philosophique, la date limite est fixée au 31 mai. Vu la situation, je suppose que cette date sera reportée. S'il n'y a pas de demande de changement, le choix de la première année est automatiquement repris en deuxième.
- Pour les activités complémentaires, le choix en deuxième est un peu plus large qu'en première. Il y a trois possibilités :
 - à nouveau le latin pour 4 heures ;
 - des activités à orientation scientifique avec 2h d'activités scientifique, 1h d'informatique et 1h d'environnement ;
 - des activités à orientation sociale et économique avec 2h d'initiation à la vie sociale et économique, 1h d'informatique et 1h de langue moderne (éléments culturels pour l'anglais ou néerlandais, selon le choix fait en première).
- Sur la grille des cours de deuxième, vous verrez apparaître comme quatrième choix la remise à niveau. Il s'adresse aux élèves de première qui ont connu des difficultés sérieuses durant cette année scolaire. Les activités complémentaires sont remplacées par des heures de renforcement en français, en mathématique et en langue moderne. Le conseil de classe de fin juin détermine quels sont les élèves qui lui semblent avoir besoin de ces heures de remise à niveau.

Le préfet des études,

P. PHILIPPE